

Compte-rendu #30 - Séance du 17 novembre 2022

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Rodrigue Demeuse (Ecolo) :

[« Étudiants et doctorants chinois bénéficiaires des bourses du China Scholarship Council »](#)

Les **conditions d'octroi des bourses du China Scholarship Council (CSC)**, financé par l'État chinois et permettant à des doctorantes et doctorants de réaliser leur thèse dans des universités étrangères, ont récemment fait l'objet de critiques aux Pays-Bas. « Parmi ces conditions, explicitement publiées sur le site internet du CSC, figure la **nécessité pour les doctorants de se plier à la ligne politique du Parti communiste chinois** et l'obligation de retourner en Chine une fois leurs recherches terminées. En cas de doute sur l'orientation politique du doctorant, celui-ci est également susceptible d'être interrogé. Les universités néerlandaises reçoivent par ailleurs un **bonus d'environ 80.000 euros pour chaque thèse réussie**. L'arrivée de doctorants financés par des entités extérieures, en l'occurrence l'État chinois, peut donc coûter très peu aux universités, mais leur rapporter beaucoup d'argent. »

Ces éléments sont interpellant au regard des partenariats entretenus par le CSC avec des universités belges. **Les universités de la FWB acceptent-elles ces doctorantes et doctorants boursiers du CSC, compte tenu de ces conditions ?** Si oui, quelles universités et combien de scientifiques cela concerne-t-il ? Ne serait-il pas logique de cesser ces collaborations ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Monsieur le Député, **je condamne comme vous les faits d'ingérence et les atteintes aux droits humains qui pourraient notamment se produire par l'utilisation détournée des échanges au sein de nos établissements d'enseignement supérieur**. Les étudiants chinois sont principalement des doctorants. Ils sont porteurs d'une bourse du CSC et sont présents dans certaines de nos universités – l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et, dans une moindre mesure, l'Université de Liège (ULiège). [...]



Parmi le nombre d'étudiants concernés, deux cas sont à distinguer: tout d'abord, ceux relevant de l'accord entre le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le CSC; ensuite, ceux relevant des accords directement passés par les établissements d'enseignement supérieur avec le CSC.

Un mémorandum relatif à la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la collaboration scientifique a été signé le 18 novembre 2019 entre le FNRS, WBI et le CSC, pour une période de cinq ans prolongée automatiquement pour une année supplémentaire en l'absence d'objections de l'une des parties. Il fait suite à deux accords précédents signés en 2008 et 2015. **Ce mémorandum permet, d'une part, à des étudiants doctorants et postdoctorants de notre Fédération de se rendre dans des universités chinoises et, d'autre part, à des candidats chinois, à partir du niveau doctoral, de poursuivre leurs études et recherches dans des universités de notre Fédération. Ces candidats sont entre deux et quinze présents sur notre sol, selon les années.**

Pour ce qui est de l'accueil de ces étudiants, l'intervention de WBI se limite à la prise en charge des frais d'inscription et l'octroi d'une aide au logement. **Les termes de l'accord ne font en tout cas pas référence à un bonus de quelque ordre que ce soit, qui serait versé aux universités pour chaque thèse réussie.** En revanche, ces étudiants retournent en effet en Chine après leurs études en Belgique. WBI participe par ailleurs à une *task force* suivant le cas précis chinois et rassemblant divers acteurs au niveau belge coordonnés par le SPF Affaires étrangères. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a tout récemment été invitée à y prendre part.

En ce qui concerne les accords entre le CSC et les établissements d'enseignement supérieur, ces derniers sont autonomes en la matière et sont compétents pour juger de la plus-value des étudiants chinois qui veulent intégrer leurs programmes. Il n'est pas de mon ressort de les empêcher de collaborer avec d'autres universités étrangères. **L'ULB a notamment mis fin à son accord avec le CSC**, diminuant nettement l'arrivée de doctorants ayant obtenu ce type de bourse.

La question de la sécurité et de l'éthique de la connaissance est particulièrement d'actualité pour nos établissements et fait l'objet, depuis quelques mois, de réflexions soutenues au sein de différentes instances à différents niveaux de pouvoir (la plateforme de recherche et d'innovation de WBI, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), l'ARES, Science Europe, etc.). Ces échanges ont notamment pour but de définir des principes communs pour mieux évaluer la coopération avec des partenaires étrangers, tout en préservant la liberté académique et en reconnaissant l'importance de la coopération internationale. Au vu de l'actualité internationale, les établissements d'enseignement supérieur ont pris des mesures au cours des dernières années afin d'évaluer les risques potentiels sur les droits humains et le respect de l'environnement, et ont établi des principes éthiques d'intégrité des collaborations et des projets engagés avec des partenaires non européens.

Outre ces principes de base, les projets des candidats sont également évalués à la lumière des risques de double usage civil et militaire. L'ARES a par ailleurs proposé des recommandations aux établissements en matière de gestion du risque de façon plus générale et coordonne des discussions sur ces questions, parfois en collaboration avec la Sûreté de l'État, afin de fluidifier les échanges d'information sur ces sujets sensibles.

Enfin, comme je l'ai mentionné en réponse à votre question écrite du 23 août dernier relative à l'espionnage académique chinois, les établissements d'enseignement supérieur et l'ARES collaborent régulièrement avec l'Office des étrangers dans le cadre de la réforme des visas pour les ressortissants de pays tiers à des fins d'études et de recherche. Les établissements,



voire l'ARES, se voient également sollicités directement par le réseau diplomatique extérieur de WBI lorsque des étudiants sont soupçonnés de fraude. »

Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d3028>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.